

N°0 | SEPTEMBRE 2014

Le Bulletin Municipal@l!

www.venejan.fr

VÉNÉJAN



Dossier

UNE NOUVELLE ÉQUIPE

Administration
UNE NOUVELLE ÉQUIPE AU TRAVAIL

⋮ **Éco - Solidarité**
⋮ ACTIONS SOCIALES

⋮ **Vie publique**
⋮ NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

Sommaire

LE BULLETIN MUNICIPAL ! ■ VÉNÉJAN N°0
SEPTEMBRE 2014

Administration — 3 - 4

LE MOT DU MAIRE
ORGANIGRAMME

Concertation — 5

Économie - Solidarité — 6 - 9

L'ÉTAT DES FINANCES
TOURISME
CCAS
POLITIQUE D'ACTION SOCIALE
BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE



Territoire — 10 - 12

L'AGGLOMÉRATION
LES SYNDICATS
LES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE
LES RÈGLES DU TRI

Vie publique — 13 - 15

LES JEUNES
LA REMISE DES DICTIONNAIRES
L'ÉCOLE : LA RENTRÉE 2014
ASSOCIATIONS



Cadre de vie — 16 - 18

PRISE DE CONTACT AVEC LES PARTENAIRES
INFORMATIONS UTILES
PRÉVENTIONS DES RISQUES : ÉLAGAGE
MÉMO URBANISME

Au fil des saisons — 20

VÉNÉJAN RÉTRO
VÉNÉJAN ACTU



Mairie
de Vénéjan

04 66 79 25 08
mairie@venejan.fr

Les vacances sont finies ...



École

LE POINT SUR LES NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES (P 14-15)

Directeur de la publication :
Bruno Tufféry (Maire),

Ont participé à ce bulletin :

Béatrice Loison, Gérard Sautel, Patricia Vaz, Thierry Loison,
Michel Millot, Myriam Le Boulch, Bénédicte Chauvet,
Martine Potié, Rachel Charbonneaux, Alain Clerc, Michelle Personelli,
Richard Verdier, Gérard Estelle, Florian Poudevigne.

Crédits photos : Mairie de Vénéjan, Comité des fêtes, Racines,
Sou des écoles, Familles rurales.

Fini d'imprimer : Août 2014 - Tirage : 550 exemplaires

Création graphique : Éloïse Fantone

Réalisation : Reproconcept à Pont-Saint-Esprit



Le mot du Maire

UNE NOUVELLE ÉQUIPE AU TRAVAIL

Le 30 mars dernier, une nouvelle équipe a été élue pour mettre en œuvre le projet municipal que je vous avais proposé.

Les objectifs du mandat 2014-2020 sont connus et leurs enjeux importants. Le conseil municipal s'est donc immédiatement mis au travail pour une action guidée par vos attentes.

Le fonctionnement des services municipaux a été modifié (nouveaux horaires) et la mise en place d'une nouvelle organisation, en concertation avec le personnel, est en cours.

Côté finances, les budgets primitifs de la commune, de l'assainissement et du centre communal d'action sociale (CCAS) ont été élaborés, débattus et votés à l'unanimité le 30 avril.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, nous avons proposé au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN), un projet éducatif territorial (PEDT) commun entre quatre communes : Saint-Alexandre, Saint-Nazaire, Saint-Étienne-des-Sorts et Vénéjan, pour une mise application à la rentrée de septembre.

Concernant l'urbanisation de la commune, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 26 mars 2014 a modifié les règles d'urbanisme, avec, notamment, la suppression des coefficients d'occupation des sols (COS) et de la taille minimale des terrains constructibles. Nous évaluons actuellement les conséquences sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Pour le cadre de vie, les premiers chantiers auxquels nous nous sommes attachés ont été la réouverture du CD 148, la fin de la réfection du rempart rue du Portalet, le fauchage des

accotements, la propreté du village, l'entretien des espaces verts, ... Défectueuse depuis de nombreuses années, la toiture de l'école maternelle doit être entièrement refaite.

S'agissant du programme d'investissement pour la construction et la rénovation du patrimoine immobilier communal, nous avons demandé et obtenu une mission gratuite d'intervention du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Conseil Général.

Aspect important que nous portons à la communication, la concertation s'est engagée avec la tenue d'une réunion des quartiers le 24 mai. De même, trois commissions extra-municipales ont été créées et seront constituées par des Vénéjanais désireux d'y participer.

Grâce aux associations qui contribuent et développent le "mieux vivre ensemble", la période d'animation de la commune, démarrée au printemps, bat son plein et se poursuivra jusqu'au forum des associations le 6 septembre 2014.

Enfin, vous étiez nombreux à assister, lors du 14 juillet, au dévoilement de notre devise républicaine au fronton de la mairie. Nous avons ensuite partagé l'apéritif traditionnel. Puis les festivités de la "Fête Nationale" se sont déroulées et ont remporté, cette année encore, un vif succès.

Bruno TUFFÉRY

Respectueusement,
Bruno Tufféry

Édito

Le Bulletin Municip@l !

Nouveau titre, nouveau format, nouveau sommaire, nouvelles rubriques...

Autant de nouveautés qui illustrent, le changement d'équipe municipale.

Celle-ci, composée de ses 15 membres a le plaisir de vous proposer le nouveau bulletin municipal.

En complément du site internet www.venejan.fr, il vous permettra de connaître et découvrir les informations régulières et évolutives qui constituent la vie de notre village.

Bonnes découvertes et lecture

Organigramme

RÉPARTITION DES FONCTIONS



Maire : Bruno Tufféry ADMINISTRATION - AFFAIRES GÉNÉRALES - COMMUNICATION Marchés publics - Commission Appels d'offres : G. Estelle / B. Chauvet - T. Loison / B. Loison - G. Sautel / M. Millot							
M. Millot Délégation Commission Affaires particulières : élections, enquêtes publiques, protocole				M. Le Boulch Délégation Commission Concertation : G. Estelle, B. Loison, T. Loison, G. Sautel, P. Vaz Coordination 3 Commissions extra-municipales			
Béatrice Loison 1^{er} Adjointe ÉCONOMIE – SOLIDARITÉ		Gérard Sautel 2^{ème} Adjoint RH & TERRITOIRE		Patricia Vaz 3^{ème} Adjointe VIE PUBLIQUE		Thierry Loison 4^{ème} adjoint CADRE de VIE	
Commission extra-municipale Développement & Action sociale				Commission extra-municipale Population & Activités locales		Commission extra-municipale Aménagement & Patrimoine	
Délégation Commission Budget - Finances	B. Loison G. Estelle T. Loison M. Millot G. Sautel	Délégation Commission Ressources humaines	G. Sautel Adm. G. Sautel Tech. A. Clerc École P. Vaz	Délégation Commission Éducation Citoyenneté Culture, Sports	P. Vaz B. Chauvet M. Le Boulch F. Poudevigne	Délégation Commission Urbanisme Foncier communal Accessibilité	T. Loison B. Chauvet M. Le Boulch
Délégation Commission Développement activité et économie locale	B. Chauvet B. Loison M. Le Boulch R. Verdier			Délégation commission Jeunesse Petite enfance	R. Charbonneaux P. Vaz M. Le Boulch M. Personelli F. Poudevigne	Délégation Commission Travaux-Services Ordures ménagères	A. Clerc T. Loison G. Estelle M. Millot
Délégation Commission CCAS Solidarités et Aînés	M. Potié B. Loison M. Le Boulch M. Personelli F. Poudevigne P. Vaz	Délégation Commission Territoire Relations avec collectivités territoriales Coopération intercommunale	G. Sautel B. Loison T. Loison P. Vaz Délégués Syndicats	Délégation Commission Associations Activités locales	M. Personelli P. Vaz A. Clerc M. Le Boulch M. Potié F. Poudevigne	Délégation Commission Environnement Espaces verts Propreté publique	M. Personelli T. Loison A. Clerc B. Loison
						Délégation Commission Voirie, chemins, fossés	R. Verdier T. Loison G. Estelle M. Millot
						Commission Réseaux, signalisation, assainissement, eau	G. Estelle T. Loison M. Millot
						Délégation Commission Bâtiments communaux. Sécurité, risques majeurs	F. Poudevigne T. Loison G. Estelle

Concertation

La communication et la concertation sont des aspects importants de cette mandature. Lors de la réunion des quartiers du 31 mai, nous avons dégagé avec vous trois thèmes possibles de concertation.

- **Donner un nom à notre école**
- **Réfléchir à l'entretien des chemins et des fossés**
- **La commune a décidé de planter un arbre à la mémoire de chaque vénéjanais mort pour la patrie : choisir où et comment planter ces arbres**

La mise en œuvre de la concertation procède d'une volonté politique et, afin qu'une concertation soit efficace et démocratique il faut la définir et observer, quelques règles.

Une concertation est une attitude globale de demande d'avis sur un projet, par la consultation de personnes intéressées par une décision avant qu'elle ne soit prise. L'autorité qui souhaite prendre une décision, la présente aux personnes concernées et engage un dialogue avec elles. C'est un dialogue horizontal entre les participants, dont l'objectif est la construction collective de visions, d'objectifs, de projets communs, en vue d'agir ou de décider ensemble. Le conseil municipal reste libre de sa décision.



TROIS PRINCIPES FORTS DE LA CONCERTATION

- Écouter,
- Répondre,
- Transmettre les informations

Nous profiterons de cet été pour structurer ces concertations et nous vous les présenterons à la rentrée de septembre.

La concertation passe donc par le dialogue et l'échange. Tous les modes de communication mis à notre disposition sont donc utilisés pour y arriver.

En plus de ce nouveau bulletin municipal, du site internet www.venejan.fr, les informations de la commune vous sont régulièrement transmises par voie d'affichage (panneaux devant la Mairie, l'école, au foyer Maurice Fost...) mais aussi par message électronique. Si vous ne recevez pas encore ses informations directement dans votre messagerie, vous pouvez vous inscrire en envoyant vos coordonnées (nom, prénom et adresse électronique) directement à l'attention de Monsieur le Maire : bruno.tuffery@venejan.fr ou en remplissant le formulaire disponible en Mairie.



INFORMATION CONCERTATION

Au mois de septembre, une concertation vous est proposée par la municipalité au sujet de la plantation de 18 arbres en commémoration des Vénéjanais morts pour la patrie au cours de la Grande guerre de 14/18.

Une réunion d'information aura lieu le samedi 6 septembre à 10 h à la salle E. Bergier.



Pour tout renseignement complémentaire
myriam.leboulch@venejan.fr

La participation à cette commission est ouverte jusqu'au 11 septembre 2014.

Économie - Solidarité

QUEL EST L'ÉTAT DES FINANCES DE VÉNÉJAN ?

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes d'une collectivité locale en prenant en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes. Il comporte :

- une section de fonctionnement,

dont, les principales recettes sont les taxes locales et les dotations de l'État, et dont les dépenses sont les frais de personnels (qui représentent 53 % du total des dépenses et 45,86 % des recettes) et les charges à caractère général (énergie, frais de communication, assurance...);

- une section d'investissement, dont, les recettes sont essentiellement constituées de subventions de l'État, du conseil général ou régional, de la taxe d'aménagement, du remboursement de la TVA, et dont les dépenses sont les remboursements d'emprunt, les travaux, les rénovations de bâtiments...

LA REPRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF

		Dépenses	Recette
Réalisation de l'exercice mandats et titres	Section fonctionnement	845 297,87 € A	977 238,62 € B
	Section investissement	264 793,77 € C	223 271,52 € D
Résultat 2013	Section fonctionnement	E = A - B	131 940,75 € F = B - A
	Section investissement	41 522,25 € G = C - D	H = D - C
Report de l'exercice 2012	Section fonctionnement	I	0,53 € J
	Section investissement	K	58 241,69 € L
Report de l'excédent de l'eau	Section fonctionnement	M	13 802,57 € N
	Section investissement	O	89 100,48 P
Résultats de clôture 2013	Section fonctionnement	Q	145 743,85 € R = F + J + N
	Section investissement	S	105 819,92 € T = - G + L + P

Bien que le résultat 2013 de la section d'investissement soit déficitaire, le résultat de clôture reste excédentaire.

L'AFFECTATION DE CES RÉSULTATS AU BUDGET 2014 :

L'excédent de clôture de fonctionnement d'un montant de 145 743,85 € se répartit pour :

- **5 743,85 € en fonctionnement**
- **140 000 € en investissement.**

L'excédent de clôture d'investissement d'un montant de **105 819,92 € ne doit rester qu'en investissement.**



QU'EN EST-IL DU BUDGET 2014 ?

Si les comptes administratifs retracent toutes les opérations réalisées sur une année et reflètent la politique de la municipalité précédente qui les a votés, le budget 2014 représente les actions menées par la nouvelle municipalité.

La section de fonctionnement présente un budget de 986 457 € et la section investissement 483 867 €.

Les investissements prévus sont :

- la poursuite du plan de circulation, sécurité et accessibilité ;
- la remise en état d'une partie de la voirie ;
- des études pour la mise en conformité du foyer Maurice Fost et de la mairie, des travaux de l'école ;
- l'étude d'accessibilité ;
- les toits de la mairie et de l'école ;
- etc.

QU'EN EST-IL DE LA SITUATION FINANCIÈRE ?

Nous avons rencontré le percepteur de Pont-Saint-Esprit. La situation financière de Vénéjan est saine. La commune possède une marge de manœuvre, mais certaines dépenses de fonctionnement sont importantes.

LA RIGIDITÉ DES DÉPENSES

Il faut surveiller les dépenses incompressibles (les charges d'assurance, de personnel, les intérêts d'emprunt...). Si ces dépenses atteignent 47 % du total des dépenses, on dit qu'il existe une rigidité, ce qui est le cas à Vénéjan.

LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la commune et dont elle pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers.

Voici les résultats des capacités d'autofinancement brutes de la commune depuis 2010.

ANNÉE	CAF
2010	90 597 €
2011	179 421 €
2012	76 330 €
2013	131 941 €

L'ENDETTEMENT

La commune n'est pas trop endettée. Il reste trois emprunts dont un se finit en 2014 et les deux autres en 2020. En 2014, il reste à rembourser 25 661 €, puis l'année d'après il restera 14 113 €.

EN CONCLUSION :

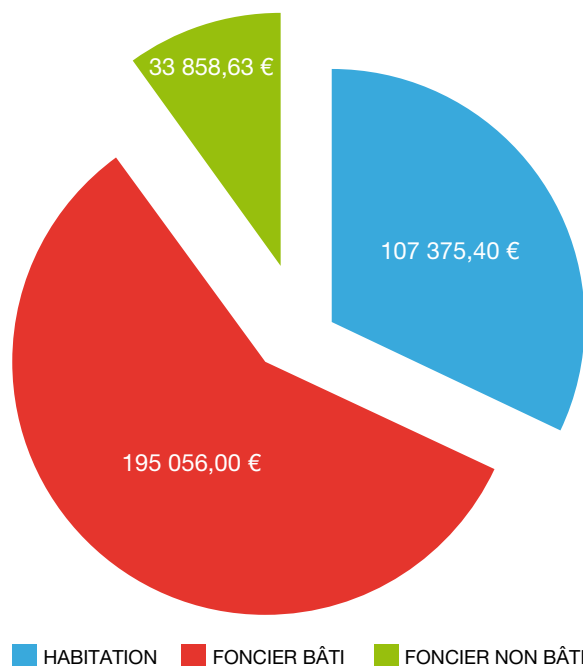
Il faut réduire les dépenses de fonctionnement. Mais les rythmes scolaires risquent de provoquer une augmentation des dépenses de personnel. Les dotations de l'État s'amenuisant d'année en année, il est impératif de trouver d'autres sources de financement.

La situation financière de la commune est cependant saine puisqu'elle dégage une capacité d'autofinancement. La commune n'est pas trop

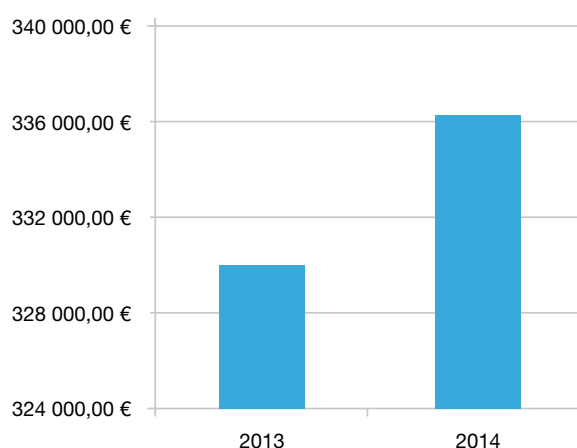
QU'EN EST-IL DES DIFFÉRENTES TAXES LOCALES ?

Voici ci-dessous nos trois taxes, nous pouvons constater qu'avec des taux identiques, la commune engrange des recettes, ceci est dû à l'augmentation des valeurs locatives servant de base de calcul aux différents taux (base donnée par l'État).

PRODUITS ATTENDUS 2014



PRODUITS DES TROIS TAXES



endettée, et peut emprunter pour des investissements lourds (comme la rénovation du Foyer Maurice Fost, l'accessibilité de tous les bâtiments communaux...) sur une longue période afin que les charges financières ne pèsent pas excessivement sur chaque exercice budgétaire. La recherche de subventions s'impose pour la concrétisation de nos projets, si nous ne voulons pas accentuer la pression fiscale des Vénéjanais.

TOURISME

Le 6 mai, la municipalité a organisé une réunion où tous les représentants locaux de ce secteur étaient conviés.

L'objectif de cette rencontre était de définir les attentes et les besoins afin d'améliorer le partenariat entre les acteurs du tourisme de la commune et la mairie.

Après de multiples échanges très constructifs plusieurs pistes de réflexion ont été envisagées :

- Revoir la communication : site Internet mis à jour par les informations données par les intervenants du tourisme. Le site de Vénéjan doit être également plus attractif, avec des vidéos et des photos des différentes manifestations organisées sur le village. Le dépliant de Vénéjan conçu en 2006 sera actualisé.
- Perfectionner la signalétique dans le village (certains lieux n'y figurent pas) mais également à l'extérieur, par des enseignes permettant aux touristes d'appréhender le potentiel de notre territoire.
- Embellir le village en fleurissant la Grand' rue et la place de la fontaine mais aussi le CD148.
- Mettre en avant notre patrimoine : le sentier d'interprétation "le Souffle des mots" permet aux touristes de se promener et de découvrir notre patrimoine. Une visite du village gratuite et commentée est proposée par notre agent du patrimoine. Des sentiers de randonnée avec différents parcours, jalonnent notre commune, et permettent de voir sa richesse.



EN PARALLÈLE :

Il faut savoir que la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, dont nous faisons partie, a la compétence dans ce domaine. Elle propose donc aux professionnels du tourisme d'être référencés dans ses Offices de Tourisme : Laudun, Goudargues, Aiguèze, Pont-Saint-Esprit et Bagnols-sur-Cèze; d'apparaître sur son site Internet ainsi que sur ses guides touristiques. Ceci, pour une cotisation d'environ 50 € par an.

LE CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) anime une action générale de prévention et de développement social dans les communes, en liaison avec les institutions publiques et privées. Il aide et accompagne des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des enfants, des familles en difficulté... Il lutte contre les exclusions...

Outre le Maire qui en est le président, le conseil d'administration du CCAS, comprend, en nombre égal :

- des membres élus au sein du conseil municipal
- des membres nommés par le maire parmi les personnes, non membres du conseil municipal participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS a été fixé à 8 par le conseil municipal du 11 avril 2014.

Le 1^{er} conseil d'administration a eu lieu le 5 mai 2014, et Mme Potié Martine a été élue vice-présidente.

La composition du conseil d'administration est la suivante :

Les membres nommés sont :

Mme Brochiero Claudie : représentante de l'association Présence 30, qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Mme Giardini Laurence : administratrice de l'ADAPEI, association départementale des Amis et Parents de Personnes handicapées mentales.

Mme Reynaud Marianick : nommée par l'UDAF : Union Départementale des Associations Familiales.

Mme Yvan Suzanne : représentante des personnes âgées.

Les membres titulaires élus sont :

Mme Loison Béatrice

Mme Personelli Michelle

Mme Le Boulch Myriam

Les membres élus suppléants sont :

Mme Vaz Patricia

M. Poudevigne Florian

Tous les membres de cette commission ont signé un engagement de confidentialité.



LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE DE NOTRE COMMUNE :

Nous souhaitons que vous connaissiez tous les membres du CCAS ; ils sont tous volontaires pour devenir des "personnes ressources".

Le CCAS ne sera plus seulement un bureau d'aide sociale, mais un lieu d'écoute et de soutien pour tous les Vénéjanais. La confidentialité la plus absolue est bien évidemment de règle.

Nous rapprocher de vous nous permettra de connaître vos difficultés et de vous aider à les résoudre.

Nos missions :

- Une méthode de traitement des demandes, des critères d'attribution en fonction de la situation du demandeur, une orientation et un accompagnement des administrés seront mis en place.
- Une réactivité accrue en cas de canicule et de neige.
- Prise en charge des colis et du repas pour nos aînés.
- Mise en place d'une bourse au permis de conduire pour les jeunes en difficulté (voir encadré).
- Des visites 2 fois par an, au printemps et en fin d'année, aux personnes âgées et aux personnes isolées.

Ce que nous avons déjà fait depuis le 5 mai :

1. Quatre réunions du conseil d'administration du CCAS se sont tenues.
2. En vue du portage des repas à des personnes en difficulté temporaire ou permanente, les repas de la cantine ont été goûtés et évalués par les membres du CCAS du 12 au 22 mai 2014.
3. Des visites auprès des personnes âgées de plus de 85 ans ont eu lieu du 26 mai au 10 juin. D'autres sont programmées pour les personnes de plus de 76 ans, seules ou en difficulté.
4. Les membres du CCAS se sont rapprochés des institutions :
 - l'assistante sociale du conseil général rattachée à Vénéjan.
 - le perceuteur de Pont-Saint-Esprit.
 - la CAF et la Maison de la justice.
 - le directeur du service social du conseil général

Parce que chacun d'entre nous ou un proche peut, un jour être victime d'un "accident de la vie" (décès, maladie, handicap, divorce, chômage...) notre commune doit avoir un CCAS efficace qui soit l'initiateur, le moteur, et le gestionnaire de l'action sociale.

LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

Les objectifs du dispositif :

Instaurée par la commune de Vénéjan, la bourse au permis de conduire est un outil qui facilitera l'accès des jeunes au permis de conduire et à la vie sociale.



permis de conduire.

La municipalité prendra en charge une partie du coût de la formation en contrepartie d'une activité d'intérêt collectif de 50 heures effectuées lors de manifestations organisées par le CCAS, la municipalité ou les associations de Vénéjan.

Cette bourse concerne les jeunes de 18 à 25 ans qui ne disposent pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour financer l'obtention de leur

Si vous êtes intéressés, vous devez vous adresser en mairie et demander un rendez-vous avec un membre du CCAS.

Territoire



INFORMATIONS RELATIVES À LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

L'AGGLO

La commune est représentée par le maire Bruno Tufféry, et son suppléant Béatrice Loison.

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien exerce des compétences qui touchent au quotidien la population du territoire :

- Des compétences relatives au Développement Économique et à l'Emploi, la gestion des zones d'activités pour accueillir de nouvelles entreprises...
- Des compétences autour de la jeunesse et de l'enfance, avec les multi-accueils (crèches), les accueils de loisirs, ou encore l'enseignement artistique avec le Conservatoire et les écoles de musique...
- La collecte des ordures ménagères sur l'ensemble du territoire...
- La politique Touristique avec les Offices de Tourisme, la création des sentiers de randonnées, l'organisation de manifestations de promotion.
- Une politique sportive et culturelle d'envergure avec l'accueil et le soutien de grandes manifestations, l'accompagnement des associations du territoire (labélisation de clubs...)...
- Une démarche environnementale avec la réalisation d'un Plan Climat Energie, la mise en place d'actions de promotion du développement durable auprès des plus jeunes...
- Des actions de solidarités (épicerie solidaire...) et de Santé (journées d'information et de prévention...)...
- La protection des populations avec des systèmes d'alerte téléphonique à la population et la réalisation de Plans Communaux de Sauvegarde...
- Et bien d'autres axes d'action dans l'Agriculture, le Commerce, l'Aménagement du territoire, les transports...

Les premiers conseils communautaires ont permis de définir et mettre en place la nouvelle gouvernance

2014 / 2020 : présidence, vice-présidences, délégations, création des commissions et vote des budgets.

Le Président de l'agglo, Jean-Christian Rey a confié à Bruno Tufféry la délégation de l'action sociale qui englobe les secteurs suivants : création et suivi de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, les transports solidaires, la représentation de l'agglo dans diverses associations du monde médico-social.

SCOT

Schéma de Cohérence Territoriale

Commissions de la procédure de concertation :
Agriculture, Tourisme et Espaces ruraux : B. Loison
Déplacement, Transports et Infrastructures : T. Loison
Environnement, Risques majeurs : F. Poudevigne
Habitat, Espaces urbains : T. Loison
Industrie, Commerce et Artisanat : B. Loison

SITDOM

Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets et Ordures Ménagères

Président : Jérôme Talon

Représentants de la commune :

titulaire : A. Clerc

suppléant : G. Sautel

SIESB

Syndicat Intercommunal des Établissements Scolaires Bagnolais (transports scolaires)

Président : Benoit Trichot

Représentants de la commune :

titulaires : R. Charbonneaux et M. Potié

suppléants : P. Vaz et B. Chauvet

SIAEP

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

Saint-Nazaire - Vénéjan

Les représentants de la commune sont :

- titulaires : G. Estelle Président du Syndicat et Th. Dréano,
- suppléants : B. Chauvet, M. Millot

Points importants : budget, tarifs, travaux prévus, fusion avec Saint-Alexandre et Carsan.

Compétences : la production, le stockage, le traitement (chloration) et la distribution de l'eau potable

sur le territoire des 2 communes.

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour le syndicat est équilibré à 245 933 €.

Le budget prévisionnel d'investissement pour le syndicat est équilibré à 201 789 €.

La tarification des services de l'eau est identique pour les 2 villages Vénéjan et Saint-Nazaire.

A savoir, une part dite variable de 0,98 € le m³ consommé, et une part fixe de 21€ par abonné pour l'entretien des réseaux.

A cela, s'ajoute deux taxes pour

l'agence de l'eau une à 0,28 € le m³ consommé (redevance pollution) et une de 0,03 € le m³ prélevé à la station de pompage.

Les travaux prévisionnels de cette année 2014 devraient être un renouvellement de réseau sur Saint-Nazaire et une extension sur la commune de Vénéjan.

Les travaux préparatoires à la fusion du syndicat avec celui de Saint-Alexandre et Carsan sont très actifs, l'objectif fixé par les services de l'État étant le 1^{er} janvier 2015.

SABRE

Syndicat d'Assainissement de Bagnols et sa REgion

Compétence :

- service public d'assainissement individuel non collectif (SPANC)
- Assainissement collectif dont gestion des stations d'épuration.

Président : V. Poutier (Bagnols) , 2 vice-présidents : M. Ducros maire d'Orsan et M. Darbeille de Saint-Paulet-de-Caisson.

Les représentants de la commune sont :

titulaires : M. Millot, G. Sautel, suppléants : T. Loison, A. Clerc, Points traités au cours de la dernière réunion du 12 juin :

- indemnité du Président : inchangée, égale à 840 € net/mois et celles des vice-présidents : inchangée (0 €).

- **vote des budgets :**

SPANC : arrêté en recettes et

en dépenses à 227 051 €, en augmentation de 89 % par rapport aux dépenses réalisées en 2013, car c'est le 1^{er} budget reflétant les dépenses et recettes consacrées à l'assainissement individuel, les années précédentes : le budget du SABRE et la commune de Bagnols supportaient des charges du SPANC. Pour compenser les augmentations prévisionnelles de dépenses, il est prévu une augmentation du nombre de visites de contrôle (de 570 en 2013 à 740 en 2014) et une augmentation du coût des visites (votée au tout début de 2014) : de 105 € en 2013 à 140 € en 2014 pour les visites de contrôle et de 210 € à 280 € pour les installations neuves.

SABRE : le budget 2014 a été arrêté à la somme de 1 390 565 €, comparable à celui de 2013

(1 399 694 €). Cependant la redevance d'assainissement a été fixée à 0,63 €/m³ d'eau potable consommée, soit une augmentation de 0,09 € (0,06 € pour compenser la diminution des volumes d'eau traités et 0,03 € pour couvrir les nécessaires mises aux normes de sécurité de la station d'épuration de l'Euze qui présente des défauts et malfaçons de l'ouvrage au point qu'une expertise judiciaire demandée par le SABRE est en cours.

Vos représentants ont souhaité que des stratégies autres que celles votées jusque là soient recherchées, du type : économies de gestion, augmentation du nombre d'usagers, la station pouvant traiter un supplément d'effluent égal à environ 10 000 habitants. Le nouveau Président a confirmé que ces objectifs étaient aussi les siens.

SIVU

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Massif Bagnolais.

(Prévention du risque incendie)

Président : J-Y Chapelet

Représentants de la commune :

titulaires : A. Clerc et M. Millot

suppléants : B. Loison et G. Estelle

SMEG 30

Syndicat Mixte d'Électrification du Gard

Président : R. Canailler

Représentants de la commune :

titulaires : G. Estelle et T. Loison

suppléants : P. Vaz et M. Millot

SIIG

Syndicat Intercommunal d'Information Géographique.

(Données géographiques informatisées du territoire : cadastre, PLU et POS, réseaux secs et humides, photographies aériennes, éclairage public, points de collecte des déchets ménagers)

Président : J. Pace

Représentants de la commune :

titulaire : T. Loison

suppléante : P. Vaz

+ D'INFO

SIIG

Retrouvez les informations liées à l'urbanisme sur le site du Syndicat Intercommunal d'Information Géographique : www.siig.fr rubrique "accès public"

DÉLÉGUÉS SYNDICATS ET COMITÉS

SYNDICATS	TITULAIRE	SUPPLÉANT	TITULAIRE	SUPPLÉANT
SMDE30	G. Estelle	P. Vaz	T. Loison	M. Millot
SABRE	G. Sautel	A. Clerc	M. Millot	T. Loison
SIAEP	G. Estelle (Président)	B. Chauvet	T. Dréano	M. Millot
SIESB	R. Charbonneaux (Vice-présidente)	P. Vaz	M. Potié	B. Chauvet
SIIG	T. Loison	P. Vaz	-----	-----
SIVU Massif Bagnolais	A. Clerc (Vice-président)	B. Loison	M. Millot	G. Estelle
SITDOM	A. Clerc	G. Sautel	-----	-----

COMITÉS, CONSEIL ...				
CNAS	G. Sautel	-----	-----	-----
Déléguée défense	P. Vaz	-----	-----	-----
CCAS	B. Tufféry M. Potié (Vice-présidente) B. Loison M. Le Boulch M. Personelli	F. Poudevigne P. Vaz	C. Brochiero L. Giardini M. Reynaud S. Yvan	
Conseil École	B. Tufféry	-----	P. Vaz	-----

LES RÈGLES DU TRI

• LES RÈGLES DU TRI •



QUESTION TRI :
04 66 90 58 00
sitdom30.fr

Poubelle Jaune

EMBALLAGES :
BOUTEILLES PLASTIQUES, CANETTES
GEL DOUCHE, AÉROSOLS,
CARTONNETTES, CONSERVES...

Poubelle verte

VERRES :
BOUTEILLES, BOCAUX, POTS
DE YAOURT OU DE CONFITURE
EN VERRE...

Poubelle bleue

PAPIERS :
JOURNAUX, MAGAZINES, COURRIERS,
ENVELOPPES, ANNUAIRES,
CATALOGUES, PAPIERS DE BUREAU...

Vie publique

+ D'INFO

sur le site www.venéjan.fr.

ATTENTION :

la rentrée scolaire se fait le
MARDI 2 septembre 2014.

> Classe jusqu'à midi et NAP
l'après-midi pour les
enfants inscrits.

LES JEUNES VÉNÉJANAIS

Le maire et les conseillers municipaux Rachel Charbonneaux, Florian Poudevigne et Michelle Personelli ont eu de nombreux contacts fructueux avec les jeunes du village.

À la suite de ces contacts, les actions suivantes ont été entreprises :

- Prêt de la salle Elie Berger un samedi après-midi.
- Les jeunes ont aidé à la mise en place et au service lors de la bodega et la mairie a offert des entrées gratuites aux 14/18 ans.

Ces actions ont été positives et les conseillers municipaux en charge de la jeunesse vénéjanaise vont continuer leurs entretiens avec ces jeunes, afin de trouver ensemble d'autres pistes à explorer.

CÉRÉMONIE À LA CHAPELLE DU 30 JUIN 2014 REMISE DES DICTIONNAIRES



Cette année, la traditionnelle remise des dictionnaires aux futurs collégiens a eu lieu à la chapelle. Les enseignantes avaient souhaité un caractère plus solennel pour cette cérémonie et le Maire leur a proposé la chapelle.

Dans ce cadre exceptionnel, les élèves de CM2 ont eu la surprise de voir arriver Monsieur le Maire en compagnie de Monsieur Simon SUTOUR, sénateur du Gard.



SIMON SUTOUR

Celui-ci a félicité les élèves, puis leur a expliqué le rôle d'un sénateur, représentant des collectivités territoriales au sein du parlement français.

Nous pouvons aussi nous réjouir de son passage dans notre village puisqu'il a décidé de participer à hauteur de 5.000 € à la réfection du toit de l'école.

Nous le remercions de sa présence et de sa généreuse participation.

ÉCOLE : RENTRÉE 2014

Dès la rentrée et conformément aux directives du ministère de l'Éducation Nationale (décrets n° 2013-77 du 24 janvier 2013 et n° 2014-457 du 7 mai 2014), **les écoliers de Vénéjan auront classe le mercredi matin**. Il n'y aura pas classe le mardi après-midi

et les enfants auront la possibilité de participer à de nouvelles activités périscolaires (NAP). Les services de garderie et cantine existants sont maintenus et la garderie du matin sera assurée le mercredi. Le mercredi après-midi, la

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien organise le transport, le repas et la prise en charge des enfants à l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Saint-Alexandre.



Horaires

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Garderie du matin 7 h 30 - 9 h 00	Garderie du matin 7 h 30 - 9 h 00	Garderie du matin 7 h 30 - 9 h 00	Garderie du matin 7 h 30 - 9 h 00	Garderie du matin 7 h 30 - 9 h 00
Temps scolaire 9 h 00 - 12 h 00	Temps scolaire 9 h 00 - 12 h 00	Temps scolaire 9 h 00 - 12 h 00	Temps scolaire 9 h 00 - 12 h 00	Temps scolaire 9 h 00 - 12 h 00
Pause méridienne 12 h 00 - 13 h 30	Pause méridienne 12 h 00 - 13 h 30	Garderie jusqu'à 12 h 30 (gratuit) OU Transport vers ALSH de la communauté d'agglomération	Pause méridienne 12 h 00 - 13 h 30	Pause méridienne 12 h 00 - 13 h 30
Temps scolaire 13 h 30 - 16 h 30	NAP 13 h 30 - 16 h 30		Temps scolaire 13 h 30 - 16 h 30	Temps scolaire 13 h 30 - 16 h 30
Garderie du soir 16 h 30 - 18 h 30	Garderie du soir 16 h 30 - 18 h 30		Garderie du soir 16 h 30 - 18 h 30	Garderie du soir 16 h 30 - 18 h 30

Les nouveaux horaires hebdomadaires pour l'année scolaire 2014 - 2015 ont été adoptés à l'unanimité par le conseil d'école le 3 juin 2014, approuvés par le recteur de l'Académie de Montpellier le 23 juin 2014 et validés par le comité départemental de l'Éducation Nationale le 3 juillet 2014.

NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (NAP)

Vénéjan a choisi de s'associer aux communes de Saint-Alexandre, Saint-Étienne-des-Sorts et Saint-Nazaire pour mettre en oeuvre ensemble la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014 en positionnant les activités périscolaires sur quatre après-midi différentes.

Ce regroupement nous a permis de recruter une équipe de qualité (coordinatrice, animateurs qualifiés, taux d'encadrement conformément à la réglementation en vigueur), ce qui représente un atout pour les enfants et les parents qui seront face à des acteurs identifiés. Cette équipe définira, en partenariat avec les communes, des activités périscolaires variées, enrichissantes et de qualité.

La participation des enfants aux activités périscolaires n'est pas obligatoire, les parents peuvent venir chercher leurs enfants directement à l'issue de la classe (12 h).

Cependant, pour des raisons d'organisation et de sécurité, la participation aux Nouvelles Activités Périscolaires est soumise à inscription. Le paiement se fera au moment de l'inscription.

Jours, horaires et lieux d'inscription :

À la Mairie

(jusqu'au lundi 1 septembre inclus) :

Du lundi au jeudi :

de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Le vendredi :

de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h



Tarification :

Tarif réduit 1 (non imposable, sur présentation de l'avis de non imposition) :

Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	À partir de 3 enfants
15 €	20 €	25 €

Tarif réduit 2 (imposable) :

Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	À partir de 3 enfants
20 €	30 €	35 €

+ D'INFO

sur le site www.venejan.fr.



Réunion d'information : **lundi 1^{er} septembre 2014** à 18 h 30 à la salle polyvalente de Saint-Alexandre.

ATTENTION : la rentrée scolaire se fait le MARDI 2 septembre 2014. Les enfants auront classe jusqu'à midi. Les nouvelles activités périscolaires (NAP) commenceront dès l'après-midi pour les enfants inscrits.

CANTINE

Les demandes d'inscription à la cantine doivent être faites en mairie avant la rentrée scolaire.

Dès la rentrée, les réservations pour les repas se feront en mairie. Le personnel communal en service à l'école ne pourra plus prendre en compte les demandes de réservation ou d'annulation de repas. Dans le courant de l'année, les réservations pourront se faire en ligne sur www.venejan.fr.

Les réservations et les annulations se feront à la semaine, au plus tard le vendredi avant midi pour la semaine suivante. Les réservations pour la première semaine de l'année scolaire 2014 - 2015 pourront être faites jusqu'au lundi 1^{er} septembre avant midi.

Tarification :

La politique de tarification ne change pas et seul le prix du repas est facturé aux parents. Les autres frais liés à la cantine (charges de personnel, énergie, autres) restent à la charge de la mairie qui continue à subventionner pour plus de la moitié le fonctionnement de la cantine.

- **Tarif réduit 1** (non imposable, sur présentation de l'avis de non imposition) : 2,90 €
- **Tarif réduit 2** (imposable) : 3,60 €
- **Tarif spécial** : nous invitons les bénéficiaires des minima sociaux à prendre contact avec le CCAS pour la mise en place d'un tarif spécial.

GARDERIE

Dans un souci de sécurité et d'organisation, les enfants devront être inscrits à l'avance pour la garderie du soir. Les inscriptions se feront auprès du personnel de la garderie.

Les changements (annulations ou inscriptions de dernière minute) devront être communiqués par téléphone au 04 66 79 21 11 (garderie).

Tarification :

Garderie du matin : 1,50 €

Garderie du soir : 2,00 €

Forfait garderie du matin et du soir : 3,40 €

PÉDIBUS

À Vénéjan, la municipalité assure gratuitement deux circuits de pédibus. L'un part du parking en bas du village, l'autre du parking au plateau. Le pédibus est un moyen pour les enfants de démarrer tranquillement la journée tout en bavardant avec les copains, ce qui permet dans le même temps le développement des déplacements doux et le désengorgement routier du centre du village.

Chaque jour d'école, un agent communal attend les enfants à partir de 8 h 30 au point de départ du pédibus et les équipe de gilets jaunes pour leur sécurité.

À 8 h 45, le pédibus se met en route afin d'être à l'école à l'ouverture de celle-ci.



Nous rappelons que la réussite et la pérennité du pédibus dépendent de la mobilisation de chacun et que la présence de parents accompagnateurs est importante et appréciée.

ASSOCIATIONS

Le 28 avril 2014, la commission "**Associations et activités locales**" s'est réunie en présence de Monsieur le Maire qui s'est réjoui de la grande participation des associations.

Il les a informées que les subventions avaient été votées et seraient versées le plus rapidement possible.

Les associations ont évoqué les diverses manifestations prévues jusqu'à la fin de l'année 2014. Mme Personelli, Responsable de la Commission, a assuré aux Présidentes et Présidents des associations que la Commission "Associations" était et serait à leur écoute et leur fournirait l'aide nécessaire au bon fonctionnement de leurs associations respectives.

La Commission vous donne rendez-vous au Forum des Associations le samedi 6 septembre 2014.

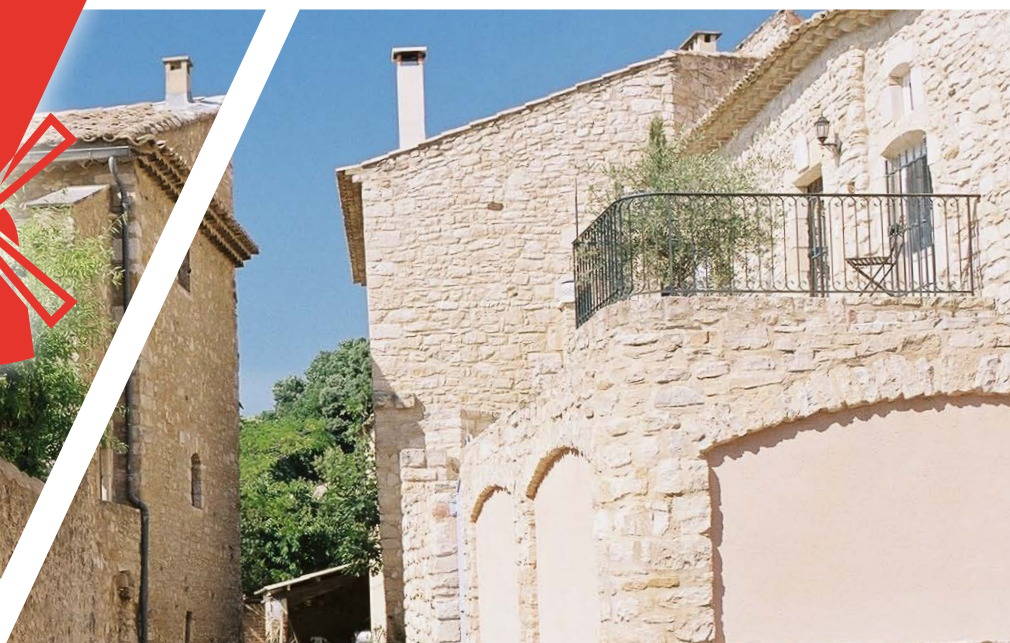
ZOOM SUR R.E.V.E.



Une nouvelle association a vu le jour à Vénéjan le **R.E.V.E. "Réseau d'Échange VÉnéjanais"** qui au-delà d'avoir établi un système de services entre ses adhérents a permis de révéler les bonnes volontés Vénéjanaises.

Contact : revenejan@outlook.fr - 06 16 99 11 26

Cadre de vie



PRISE DE CONTACT

Mois de Mai et Juin une prise de contact avec nos partenaires institutionnels

Un rendez-vous avec l'unité territoriale pour la poursuite de l'aménagement du CD148,

(l'unité territoriale, un service du département).

Lundi 2 juin : rencontre avec le chef de l'unité territoriale de Bagnols-sur-Cèze, nous a permis d'ajuster la tranche 2 avec le retour d'expérience de la tranche 1. L'appel d'offre, insatisfaisant est classé sans suite, il est relancé par notre partenaire; le bureau d'étude CEREG, avec trois principaux points mis en avant :

- la sécurité : les passages surélevés montrent leurs limites; les solutions avec écluses (chicanes), quand la longueur de la voie le permet, offrent une alternative pour limiter la vitesse mais aussi pour l'écoulement des eaux pluviales qui n'ont ainsi plus d'obstacles;
- les déplacements doux : nous sommes vigilants pour assurer une continuité, en toute sécurité, des cheminements piétons, avec des espaces confortables tout au long du parcours du village jusqu'au rond-point.
- l'esthétique : cette portion de route détermine l'image que l'on veut donner à notre village; certains espaces disponibles embellis par les riverains, ainsi que d'autres non utilisés, offrent une possibilité de développer des espaces verts avec du mobilier urbain.

Ces deux derniers points concourent à la sécurité, en cassant l'impression d'uniformité de la voie par la mise en place d'effets visuels.

D'autres points ont été abordés avec l'unité territoriale, comme la sécurité dans la zone du Luget ainsi qu'au Clau de la Garde.

Rencontre avec le CAUE

(Le CAUE, conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a une mission de service public pour aider les collectivités dans leurs projets)

Lundi 16 juin : nous avons fait, avec un architecte-conseil du CAUE, une première visite de nos bâtiments publics : mairie, école, foyer, agence postale, épicerie pour établir un premier constat et définir un plan d'action pour ces prochaines années.

Rencontre avec le Bureau d'Étude du Plan Local d'Urbanisme

Jeudi 12 juin : point sur les modifications nécessaires du PLU liées à la nouvelle loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové, appelée aussi loi Duflot). Même si tous les décrets ne sont pas encore publiés, nous avons partagé notre inquiétude sur l'expansion potentielle des constructions sur Vénéjan et les conséquences sur les équipements publics.

Le bureau d'étude nous a présenté les outils de financement des équipements publics (Projet Urbain Partenarial, Zone d'Aménagement Concertée, Programme d'Aménagement d'Ensemble et Taxe d'Aménagement).

Notre attention a été attirée par la situation liée aux désordres miniers; dans le cadre de la gestion des risques, le rapport du bureau d'étude Géodéris qui les a évalués doit être pris en compte. Il faudra le faire figurer en pièce complémentaire de PLU. *(Tout en étant vigilant sur la zone d'exploitation de ces mines de lignite qui s'étendraient jusqu'à 1 km au nord, à partir du centre du village)*

Le pluvial a été évoqué. Les risques d'inondation sur Vénéjan liés au ruissellement des eaux, aux équipements mal entretenus (fossés) voire inexistantes (bassins de rétention) sont à prendre en compte dans le cadre de la loi sur l'eau.

Rencontre avec la DDTM

(Un service de l'État : **D**irection **D**épartementale des **T**erritoires et de la **M**er anciennement DDE)

Les 5 juin, 27 juin, 9 juillet : premières prises de contact avec l'antenne de Bagnols-sur-Cèze, de Villeneuve ainsi qu'une réunion d'information au conseil général à Nîmes.

Nous avons fait part de nos préoccupations concernant la nouvelle loi ALUR, qui remet en cause le développement de notre territoire et qui nécessitera une modification de notre PLU. L'objectif de cette loi reste tout de même la densification des espaces urbanisés et la réduction de la consommation des espaces naturels et agricoles.

Un point a été fait sur une augmentation potentielle des constructions sur Vénéjan qui peuvent avoir un impact sur la voirie, l'extension et le renforcement des réseaux, mais aussi la sécurité des accès sur la voie publique.

LA DDTM est notre contact privilégié pour toutes les questions d'urbanisation, mais aussi dans le cadre de la nouvelle phase de la décentralisation.

Au 1^{er} juillet 2015, l'instruction des demandes d'urbanisme sera pris en charge par un service de l'Agglomération du Gard Rhodanien.



INFORMATIONS UTILES

RAPPEL DES JOURS DE COLLECTES DES DÉCHETS :

Ordures ménagères :

Mardi à partir de 7 h (ramassage supplémentaire de juin à septembre le samedi à partir de 7 h)

Tri sélectif :

Jeudi à partir de 7 h

Les encombrants :

Sur rendez-vous le dernier vendredi du mois (contactez la mairie au 04 66 79 25 08).

PEUT-ON BRÛLER DES DÉCHETS DANS SON JARDIN ?

Règle générale

Les particuliers n'ont pas le droit de brûler leurs déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

À ce titre, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'égavage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

À savoir : les déchets verts doivent être déposés en déchetterie.

SANCTIONS

Les services d'hygiène de la mairie peuvent être saisis lorsqu'une personne ne respecte pas l'interdiction.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

À noter : les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

EXCEPTIONS

Dans les zones rurales ou péri-urbaines où aucun système de collecte n'est prévu et qui sont dépourvues de déchetterie, un particulier peut faire brûler ses déchets verts dans son jardin :

- entre 11 h et 15 h 30 de décembre à février,
- de 10 h à 16 h 30 le reste de l'année, et dans tous les cas sur des végétaux secs.

En pratique, un arrêté préfectoral disponible en mairie précise les conditions de ce brûlage.

Source www.service-public.fr

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE DE SAINT-NAZAIRE :

LUNDI - MARDI - MERCREDI - JEUDI
VENDREDI - SAMEDI

8 h - 12 h • 14 h - 17 h

FERMETURE DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

PRÉVENTION DES RISQUES : L'ÉLAGAGE



Les orages violents avec formation de mini tornades sont de plus en plus fréquents dans notre région. Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chacun d'élaguer ses arbres, afin d'éviter des accidents dûs aux chutes de branches.

Le respect des distances pour planter des arbres ou des haies, et par la suite leur entretien régulier, visent à sécuriser les infrastructures et les usagers qui peuvent les emprunter.

Le dérèglement climatique et la multiplication des orages violents augmentent aussi les risques de chutes d'arbres qui peuvent avoir des effets sur le fonctionnement des infrastructures comme une coupure d'électricité ou l'interruption d'une voie de la circulation. Il est de la responsabilité de chacun, propriétaire ou occupant du terrain, de veiller à entretenir et élaguer les arbres ou les haies afin de limiter les dégâts lors des intempéries.

L'élagage permet aussi d'éviter les risques de chutes d'arbres sur les véhicules et personnes empruntant des voies de communication et de ménager une visibilité suffisante pour le réseau routier.

Réglementation

Voies de communication :

Pour les plantations qui dépassent deux mètres de hauteur, une distance de deux mètres doit être respectée; pour les autres, la distance est de 0,50 mètre. Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des voies de communication doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies.

Aux embranchements des routes nationales ou départementales entre elles ou avec d'autres voies publiques ou à l'approche des traversées des voies ferrées, la hauteur des haies ne doit pas excéder un mètre au-dessus de l'axe des chaussées sur une longueur de 50 mètres de part et d'autre du centre de ces embranchements.

Lignes électriques :

Il est de la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant du terrain de prendre contact avec ERDF avant de procéder à l'élagage si la plantation de l'arbre est postérieure à la mise en place de la ligne électrique ou si le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation. Dans les autres cas, ERDF prend en charge l'élagage.

Sécurité

L'élagage est de la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant du terrain, cependant, à proximité d'une infrastructure de transport (route) ou d'énergie (ligne électrique), cela présente des risques pour l'élagueur et pour les usagers en raison de la circulation routière et/ou de la présence de courant électrique.

En bordure des infrastructures de transport ou d'énergie, il est donc recommandé de prendre contact avec le maître d'ouvrage ou le gestionnaire qui en est responsable et d'obtenir son autorisation qui peut être obligatoire.

Note : si un arbre menace une ligne, prévenir le service « dépannage » d'ERDF au 09 726 750 30.

La municipalité et plus particulièrement la commission environnement, souhaite participer à l'opération

"Plus d'arbres, plus de vie !"

(www.plusdarbres-plusdevie.org)

Cette démarche pédagogique nous concerne tous. Nos enfants bien sûr, aussi nous avons rencontré la directrice de l'école. Mais ce projet peut aussi appartenir à tous les vénéjanais, soit par le biais des associations, soit à titre individuel dans le cadre de la journée internationale des forêts : **le 21 mars 2015.**

L'ouverture des inscriptions doit se faire le 1^{er} septembre 2014.

Faites-vous connaître si le projet vous séduit !





QUELQUES AUTORISATIONS

- **Le certificat d'urbanisme** indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné.
- **La déclaration préalable**, concerne la réalisation d'aménagement de faible importance.
- **Le permis de construire**, s'applique à tous les travaux de grande importance.
- **Le permis d'aménager** est préconisé pour les installations et aménagements affectant l'utilisation du sol d'un terrain donné.
- **Le permis de démolir** vérifie qu'un projet de démolition respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

LES 3 ÉTAPES DE LA RÉALISATION DU PROJET :

- **L'autorisation d'urbanisme accordée (exemple : permis de construire) doit faire l'objet d'un affichage sur le terrain et à la mairie de la commune où se situe le terrain.** La date d'affichage sur le terrain est le point de départ du délai de 2 mois accordé aux tiers pour contester l'autorisation s'ils estiment que celle-ci leur porte préjudice. Le bénéficiaire d'un permis de construire qui ne met pas de panneau sur son terrain voit le délai de recours repoussé aussi longtemps que l'absence du panneau est effective. Cela peut aller jusqu'à un an après la réception de la déclaration d'achèvement des travaux. En d'autres termes, le défaut d'affichage fait courir le risque au maître d'ouvrage de voir son autorisation d'urbanisme annulée alors même que les travaux ont commencé.
- **Une déclaration d'ouverture des travaux**, permet de signaler à l'administration le commencement de ces travaux. Obligatoire, elle doit être effectuée dès l'ouverture du chantier.
- **Une déclaration attestant d'achèvement et la conformité des travaux**, permet de signaler à l'administration l'achèvement des travaux et la conformité de la construction par rapport à l'autorisation d'urbanisme accordée. Obligatoire, elle doit être effectuée une fois que les travaux sont terminés.

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT :

Elle s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux. L'assiette de la taxe d'aménagement est composée de la valeur de la surface de construction et de la valeur des aménagements et installations.

LE LOTISSEMENT :

Il est effectif à partir de la division d'un terrain en deux lots, pour lequel un permis d'aménager n'est obligatoire que dans le cas où les lots ont des parties communes (ou sont en site classé). Toutefois, pour éviter des désagréments aux futurs acheteurs, il est vivement conseillé de prendre contact avec la Mairie au moment de la division. En effet, l'aménagement des parties communes et la viabilisation des lots permettent de sécuriser les voies de sortie et d'anticiper les travaux d'extension ou de renforcement des réseaux éventuellement nécessaires. Ces travaux sont engagés par la commune ou les syndicats pour la partie sur la voie publique et peuvent demander un délai important pour leur réalisation (ERDF indique 4 à 6 mois pour une extension).

Au Fil des Saisons

Vénéjan rétro

Le printemps 2014 a été fertile en manifestations permettant à tous les publics de découvrir ou redécouvrir le village.

Le beau temps a presque été du côté des organisateurs sauf quelques orages estivaux lors de la 3^{ème} Bodéga.

Les associations peuvent se féliciter de pérenniser leurs actions avec succès : vide grenier, expositions, rencontre chorales, soirées musicales, bodéga, concours de boule, concours de belote et bien d'autres ont trouvé leur public fidèle et toujours plus nombreux.

La municipalité n'est pas en reste avec les 6^{èmes} Rencontres Vénéjan Nature qui ont ravi petits et grands sous un soleil radieux.

La variété des propositions de sorties proposées sur le village est cette année encore signe du dynamisme et de l'engagement des Vénéjanaises et Vénéjanais pour la culture, la fête et le partage. La fête du 14 juillet avec la place de la fontaine pleine de monde en est un exemple.



Vénéjan actu

VÉNÉJAN
COURSE DES SOURCES
12 octobre 2014
www.venujan.fr



La
2^{ème}

partie de 2014, sera à l'image des mois qui viennent de passer. La rentrée ouvrira sur le forum des associations mieux nommé, la journée du "vivre ensemble" qui se déroulera le 6 septembre sur la place de la fontaine.

Cette journée sera l'occasion de reprendre contact avec les associations du village et pourquoi pas, de débiter une nouvelle activité parmi les nombreuses propositions de notre tissu associatif.

Suivrons,

- Du 6 au 30 septembre, exposition proposée par Racines sur la Guerre 14-18 à la maison d'art et du patrimoine
- Les Journées Européennes du patrimoine les samedi 20 et dimanche 21 septembre avec au programme, l'ouverture de la chapelle Saint Jean-Baptiste, du moulin et de l'exposition sur la Grande guerre.
- La 6^{ème} course des sources aura lieu le dimanche 12 octobre, cette manifestation est ouverte aux sportifs certes mais aussi aux marcheurs du dimanche comme des autres jours. Au programme, une randonnée de quelques heures dans notre campagne et 11,3 km de course à pied au cœur de notre territoire. **Venez nombreux** comme acteurs ou spectateurs pour conforter le succès des éditions précédentes.
- Pour entrer dans l'hiver, le samedi 6 décembre aura lieu le traditionnel repas des aînés.
- La Maison de Noël clôturera l'année 2014 pour le plus grand plaisir des enfants impatients d'offrir leurs créations en cette période de fête.

